

Région

Zoom Des objectifs « vieillissants » et un bilan discuté



Les sites Natura 2000 s'entretiennent aussi, comme ici sur les pelouses sèches du Bollenberg, à Orschwihr. Photo C. Tonnot

Le réseau Natura 2000 couvre 141 000 hectares en Alsace et compte 31 sites, soit 92 000 ha dans le Bas-Rhin et 72 000 dans le Haut-Rhin. Ce qui représente environ 17 % du territoire (12,5 % pour la France) : rives du Rhin, forêts de la Hardt et de Haguenau, crêtes vosgiennes, Jura alsacien et différents cours d'eau, Ried d'Alsace Centrale, Donon, Vosges du nord...

Dans le parc naturel régional des Vosges du nord, les premières zones Natura 2000 ont vu le jour en 2008. « Dans les zones dévolues aux restaurations de cours d'eau, les effets de cette protection sont visibles : les affluents ont retrouvé leurs dynamiques naturelles », décrit leur animateur, Benoît Toury. « L'atout de Natura 2000, c'est la concertation pour faire émerger des projets de restauration. »

Membre d'Alsace Nature, Bruno Ullrich déplore le choix de la France de baser la protection réelle de la biodiversité sur le seul volontariat. « Natura 2000 obéit à une logique de résultat qui ne vaut que pour les espèces cibles retenues pour chaque site. Ce qui fait que, dans la réalité, la surface protégée est moindre », analyse-t-il. « Elle dépend de l'acceptation locale – et on sait combien elle a été difficile à obtenir –, mais le principe est confronté au désengagement de l'État. »

« Le véritable enjeu de Natura 2000, c'est le type de contrat qui est signé et l'ajout d'une couche supplémentaire de protection réglementaire. Je rappelle au passage que la France a

l'obligation réglementaire de mettre 10 % du territoire national en protection forte. Nous sommes à 3 %... », observe Bruno Ullrich.

• 12 % des coupes rases totales

La gestion et l'animation de Natura 2000 est, depuis 2023, une compétence régionale partagée avec l'État. Cheffe de pôle Natura 2000 à la Région, Elsa Meyer-Schopka rappelle que « la philosophie du réseau, c'est le volontariat et la co-construction. Les moyens sont laissés à la libre appréciation des partenaires. Si cette politique parvient à une certaine maturité aujourd'hui, avec une relation de confiance bien implantée, la grande majorité des objectifs initiaux sont vieillissants et altérés par le réchauffement climatique. »

La Région a défini un programme de révision sur 15 ans. « Quant aux îlots de sénescence et leur devenir, on peut les protéger, mais ce qui a été contractualisé par le biais du volontariat ne doit pas évoluer en obligation réglementaire, sinon ce sera une rupture dans cette relation de confiance », signale Elsa Meyer-Schopka.

L'écologue Jean-Claude Genot rappelle que 18 % des sites forestiers inclus dans un périmètre Natura 2000 sont en bon état de conservation. Il pointe du doigt des objectifs peu ambitieux ou contradictoires par rapport aux directives européennes, des bilans inexistants... « En France, 3,3 millions d'hectares sont classés en sites Natura 2000. Entre mi-2018 et mi-2024, [les coupes rases](#) y ont représenté 45 275 hectares, soit 12 % de la surface totale des coupes rases en France... »